

Estimation du nombre d'agents contractuels susceptibles de bénéficier de l'accès à l'emploi de titulaire via des recrutements réservés

Enseignement scolaire

1) Pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, les données sont issues des bases de gestion académiques EPP (date d'observation : 4 novembre 2011).

Hypothèse retenue pour le calcul de la population susceptible d'accéder à l'emploi de titulaire :

Il s'agit d'une **estimation théorique, puisque les dates de publication de la loi et les dates d'inscription aux concours ou examens professionnels réservés ne sont pas connues à l'heure actuelle.**

Afin de pouvoir réaliser les calculs sur la population des agents contractuels figurant dans les bases (au **4 novembre 2011**), une date fictive de publication de la loi a été fixée au **31 décembre 2011** et une date fictive de clôture des inscriptions aux recrutements réservés a été fixée au **29 février 2012**.

A partir de ces deux dates, ont été décomptées les anciennetés des agents remplissant les conditions requises pour accéder à la titularisation lors de la première session des recrutements réservés.

Les résultats sont les suivants :

Enseignants contractuels des collèges et lycées : - disciplines générales et technologiques - disciplines professionnelles	5 000 (dont 2 600 déjà en CDI et 600 CDisables) 3 500 (dont 2 100 déjà en CDI et 400 CDisables)
Sous total	8 500
Conseillers principaux d'éducation contractuels :	300
Conseillers d'orientation psychologues contractuels :	50
Total général :	8 850

Enseignement scolaire et enseignement supérieur

2) Pour les agents contractuels exerçant des fonctions de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS), de personnels enseignants-chercheurs et de recherche, les données sont issues d'une enquête déclarative auprès des rectorats et établissements (date d'observation : 1^{er} octobre 2011).

Fonctions et grades des agents concernés :

- Fonctions de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux, et de santé et des bibliothèques (BIATSS) dans les services et établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Fonctions de personnels enseignants chercheurs dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Fonctions de personnels enseignants contractuels dans les établissements publics nationaux (EPN)
- Fonctions de personnels ingénieurs techniques et administratifs (ITA) des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST)
- Fonctions de personnels de recherche des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST)

Les données sont issues de l'enquête déclarative « EANT », réalisée du 7 au 21 octobre 2011.

Les données concernant les contractuels en fonction dans les établissements du supérieur ont été consolidées durant le mois de janvier 2012.

Cette enquête prend en compte toutes les conditions mentionnées dans la version du projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels du 07 septembre 2011.

L'enquête fait un point précis des agents contractuels CDIables et éligibles à l'un des dispositifs de recrutements réservés au 1^{er} octobre 2011.

Hypothèse retenue pour le calcul de la population susceptible d'accéder à l'emploi de titulaire :

Il s'agit d'une **estimation théorique, puisque les dates de publication de la loi et les dates d'inscription aux concours ou examens professionnels réservés ne sont pas connues à l'heure actuelle.**

Afin de pouvoir recenser la population des agents contractuels, une date fictive de publication de la loi a été fixée au **1er octobre 2011** et une date fictive de clôture des inscriptions aux recrutements réservés a été fixée au **1^{er} octobre 2012**.

A partir de cette date, ont été décomptées les anciennetés des agents et calculé le nombre de contractuels remplissant les conditions requises pour être éligible à l'un des dispositifs de recrutements réservés.

Les résultats sont les suivants :

Filière \ catégorie statutaire :	A	B	C	TOTAL	Dont MEN	Dont MESR
Filière administrative	236	480	1 879	2 595	1 167	1 428
Filière médico-sociale	242	72		314	193	121
Filière ITRF	2 643	1 119	3 549	7 311	777	6 534
Filière bibliothèque	19	58	111	188		188
Filière enseignants-chercheurs	279			279		279
Filière enseignants du second degré en EPN	59			59	59	
Filière personnels de recherche en EPST	34			34		34
Filière ITA en EPST	85	3	2	90		90
Total général	3 597	1 732	5 541	10 870	2 196	8 674